

Tel que déposé dans la demande de consultation dont je vous invite à réviser, la crainte que les habitats potentiels des espèces, incluant les espèces en péril, subissent une pression anthropique additive qui ne tient pas compte de l'ensemble des impacts et effets cumulés est un enjeu qui me préoccupe.

La zone d'étude déposée au dossier ne représente pas l'intégralité et l'étendue des impacts et effets attribuables à l'implantation d'un parc éolien.

Les phases de mise en valeur et de préconstruction n'ont pas été intégrées dans l'étude d'impact déposée au dossier.

L'analyse de ces deux phases, préalables à tout dépôt de projet, est cruciale afin de déterminer exhaustivement l'ensemble des impacts extraterritoriaux ainsi que l'évaluation impartiale des solutions de rechange.

Dans l'étude d'impact, l'ensemble des espèces présentes et/ou susceptibles de l'être ne sont pas clairement identifiées. L'état des lieux semble à première vue incomplet.

L'effort de recherche sur le terrain n'est pas représentatif de la biodiversité susceptible d'être présente dans la zone d'étude.

Par exemple, les insectes, qui subissent présentement une extinction rapide et sans précédent, n'y sont pas représentés alors que l'ensemble des phases du projet sont susceptibles de générer des fréquences sonores et/ou vibrations potentiellement affectant pour ces derniers.

L'étude déposée ne traite pas des effets du bruit au sens large, incluant les infrasons.

Aucune analyse des impacts et effets attribuables aux vibrations ainsi qu'au bruit sur la faune et la flore a été déposée, ce qui inclut les insectes, les plantes ou toute autre espèce qui sont susceptibles d'être impactés par le bruit et/ou les vibrations émises par le parc éolien projeté.

Ces impacts et effets, bien que peu connus à ce jour, sont susceptibles de se cumuler aux autres activités humaines en constante expansion, incluant entre autres, l'implantation de multiples parcs éoliens au Québec qui se couple à de multiples projets de déforestation.

L'initiateur ainsi que les instances étatiques doivent nécessairement se questionner sur cet enjeu afin d'éviter préventivement une surproduction énergétique ayant accentué la fragmentation des territoires ainsi que la perte de biodiversité via l'utilisation et la mise en disponibilité de l'énergie sans égard à l'usage.

Les insectes nous rendent des services inestimables. Afin de respecter la Loi sur la Qualité de l'Environnement, l'initiateur doit nécessairement évaluer exhaustivement l'ensemble des impacts et effet sur ces derniers ainsi que des répercussions potentielles liées à ses activités sur toute autre espèce susceptible de rendre des services écosystémiques.

L'énergie, sans égard à sa source, est généralement utilisée à des fins de fragmentation du territoire, elle est la source d'une "surstimulation économique" qui nous laisse dans un état d'iniquité sociale systémique tout en dissipant les ressources de manière non optimale.

Cette surabondance énergétique issue d'une surproduction préalablement orchestrée par l'état et crée aussi une dépendance aux électrons ainsi qu'au pécule généré par les projets énergétiques. Les communautés qui "profitent" de la manne, tant sur le plan de l'utilisation de

l'énergie que de l'affectation des revenus développera inévitablement des dépendances pécuniaires et énergétiques.

La surabondance énergétique est aussi la source principale de notre "paresse nationale" car, par son omniprésence, l'énergie abondante induit de multiples comportements de moindre effort.

Nous substituons collectivement notre autodétermination énergétique par de l'énergie surproduite et mise en marché.

En résulte aussi une perte de patrimoine immatériel importante concernant les multiples méthodes de production des biens et services à moindre impact qui s'avèrent des solutions de rechange à l'utilisation d'infrastructures de dissipation énergétique à grande échelle, qui, de par leur taille et étendue, consomment et dissipent les ressources matérielles à un rythme qui n'est pas synchronisé avec la capacité de supports des écosystèmes. Les effets de cette surproduction sont observables dans de multiples secteurs d'activités. L'abondance d'énergie nous a historiquement permis de construire des infrastructures de gaspillage énergétique et de surproduction de ressources matérielle à des fins économiques.

La plus ou moins récente fusion du ministère de l'Énergie avec le département économique semble être qu'un outil (parmi tant d'autres) visant une surproduction énergétique. Idem pour le plan de surproduction énergétique 2035 déposé par Hydro-Québec dont l'initiateur s'appuie afin de justifier la fragmentation du milieu d'insertion.

Comme stipulé précédemment, l'initiateur ne semble pas avoir déposé l'évaluation exhaustive de tous les impacts et effets potentiels pour chacune des phases du projet, incluant les phases de démantèlement ainsi que de décontamination/valorisation des infrastructures lorsqu'elles seront vétustes.

De plus, l'analyse du cycle de vie de l'énergie qui sera généré par le projet n'a pas été déposée au dossier. Cet état de fait est préoccupant pour l'enjeu d'équité intergénérationnelle et d'efficacité économique, car le bloc d'énergie qui serait injecté dans le réseau est susceptible non seulement d'impacter significativement les milieux d'insertion déposés au dossier par l'initiateur, il induit de facto la non-internalisation des coûts sociaux et environnementaux attribuables aux impacts et effets rebonds à l'extérieur de la zone d'étude.

Ce projet présente donc un intérêt général.

Les risques d'expansions des occupations territoriales sont bien évidemment présents à l'intérieur de la zone d'étude, ce fait constitue aussi un enjeu important pour l'ensemble des territoires disposant de gisement de vent susceptible d'être convoité pour leurs capacités de production énergétique d'où l'importance de procéder à une consultation publique élargie concernant les solutions de rechange à la production avant de choisir d'aller de l'avant avec cette option.

Dans le cas qui nous concerne, le fait qu' Hydro-Québec , l'initiateur ainsi que les autres acteurs impliqués ont déjà, par le passé, procédé à la mise en œuvre de divers projets énergétique, risque de renforcer le signal de colonisation énergétique à des fins ultimes de stimulation économique pour les communautés locales, et ce, sans procéder à l'internalisation de

l'ensemble des coûts ainsi que de la mise en valeur transparente des risques attribuables aux choix technologiques.

Il est important de valider le coût réel de l'énergie produite sur l'ensemble du cycle de vie du projet. L'affectation des sols à des fins de production d'énergie n'est qu'au début de la chaîne d'impact du projet. Nous observons que l'aspect temporel de l'utilisation de l'énergie n'a pas été intégré dans l'étude. Il est alors impossible d'en calculer le coût réel et de le comparer avec d'autres solutions de rechange.

Si l'initiateur, en partenariat avec Hydro-Québec, choisissent d'injecter de l'énergie supplémentaire à même le réseau existant, les probabilités que l'énergie distribuée engendre des activités susceptibles de porter atteinte à l'environnement sont à première vue assez élevées, ce qui inclus, mais sans s'y limiter, les impacts négatifs cumulatifs attribuables à la réaffectation des terres aux différents points de branchement de l'énergie produite par le parc ainsi que des impacts anticipés concernant une potentielle addition de l'utilisation de l'énergie qui est par nature fortement addictifs et historiquement utilisés à des fins de génération de pécule et d'expansion territoriale.

Les données sont claires concernant les comportements des consommateurs, plus les revenus des ménages sont élevés, plus ils consomment d'énergie. Plus les ménages consomment d'énergie, plus ils impactent le milieu d'insertion de leurs activités.

La notion d'affectation de l'énergie est un enjeu majeur à traiter afin de déterminer si nos activités concrétisent des réductions de GES tout en accentuant concrètement la nécessaire reprise de la biodiversité actuellement en déclin.

Même si le partenariat entre l'initiateur et Hydro-Québec permettrait de substituer une partie de l'énergie fossile par de l'énergie éolienne (ce qui jusqu'à présent n'a pas été validé par des pairs impartiaux et soumis à une consultation élargie sur une période de temps compatible avec l'ampleur de la tâche) aucune garantie ou engagement contraignant n'a été déposé concernant l'enjeu d'affectation des terres attribuable à l'utilisation de l'énergie produite par le parc ou de l'enjeu de décarbonation effective lié à nos actions.

Produire de l'énergie à des fins de "lutte aux changements climatiques" sans suivi et sans outils nécessaires à sa concrétisation semble à première vue être un vœu. Le constat est clair : l'utilisation de l'énergie est actuellement "très impactante" sur l'ensemble de son cycle de vie. Ne pas en tenir compte lors de l'implantation des projets est un acte de déni volontaire.

La lutte au changement climatique est interconnectée avec la lutte à la protection de la biodiversité. Si l'initiateur s'engage à une déforestation partielle du milieu d'insertion à des fins de production énergétique, il doit nécessairement se questionner si l'énergie produite génère une potentielle déforestation à son point de livraison ainsi que sur l'ensemble de son cycle de vie.

Historiquement, l'énergie produite au Québec, sans égard à sa source, a contribué significativement à la déforestation ainsi qu'à la perte de milieux humides. Sur le plan économique, cet état de fait représente un constat d'échec qui nous dirige collectivement vers des enjeux majeurs d'intérêt collectif.

Concernant l'enjeu des ressources matérielle et énergétique lié au cycle de vie du projet, lors de la phase d'exploitation projetée, des rendements marginaux décroissants vont inévitablement

se produire, les ressources non renouvelables seront de moins en moins disponibles alors que les ressources renouvelables vont nécessairement atteindre une certaine limite de disponibilité.

Les infrastructures énergétiques sont présentement en surexploitation. Dû au fait que l'énergie injectée dans le réseau de distribution s'ajoute à celle déjà présente, elle est susceptible d'accélérer la dégradation du dit réseau ainsi que son expansion.

Vu une constatation d'épuisement des ressources inévitables, il est nécessaire d'explorer l'ensemble des solutions de rechange à moindre coût avant de prendre une décision de production susceptible de verrouiller la situation pour la durée de vie du projet.

L'initiateur n'a pas démontré de façon exhaustive qu'il sera en mesure d'exploiter de façon viable le parc éolien avec une quantité réduite de produit pétrolier raffiné importé et/ou pièce de rechange qui nécessite une capacité extractive et/ou qui proviennent d'autres pays, ce qui limite significativement sa justification.

L'étude n'a pas démontré que l'initiateur est en mesure d'assurer son entretien, son suivi, son démantèlement et sa valorisation en fin de vie sans devoir extraire de nouvelles ressources minérale et énergétique qui sont à leurs tours susceptibles de générer d'autres impacts cumulatifs alors que la capacité de support des écosystèmes est actuellement sous la pression de nombreux autres secteurs d'activités.

Une analyse globale fine et exhaustive est de mise afin de s'assurer que le projet ne constitue pas une complexe addition énergétique qui accaparrera de façon non optimale les ressources intergénérationnelles. La démonstration de robustesse liée au plan d'entretien n'est pas présente dans l'étude d'impact.

Les ressources nécessaires à l'exploitation ne sont pas toutes présentes dans l'étude, ce qui limite le calcul du retour énergétique réel du projet ainsi que de ses effets sur la disponibilité des ressources pour les prochaines générations.

Dans l'étude d'impact, l'initiateur reporte la phase de démantèlement sur le dos des générations futures.

La phase de démantèlement est susceptible de nécessiter une quantité de travail (temps et énergie) actuellement sous-estimé, car :

1-Les rendements marginaux décroissants sont inévitables ;

2 -Nos connaissances relative à la composition, la toxicité ainsi que des effets réels issus de la dégradation des matériaux et substances utilisées lors de leurs extractions/fabrication ainsi que lors de leurs usures se dissipant cumulativement dans l'environnement tout au long de leurs cycle de vie ne cessent de croître.

Préliminairement, lors des différentes phases du projet, les particules de pneus issues de leurs dégradations sont susceptibles de se retrouver dans l'environnement.

La dégradation des pâles risque aussi, tout comme les revêtements de peinture qui protège les véhicules utilisés lors du cycle de vie du projet, de contribuer à la dispersion de contaminants dans l'environnement.

L'huile utilisée dans les éoliennes ainsi que dans les équipements de construction , d'entretien et de démantèlement devra être traitée ou valorisée, ce qui est susceptible de porter atteinte à

l'environnement lors de leurs traitements en fin de vie ou lorsqu'un évènement accidentel ou non survient.

Pour ce projet, comment pouvons-nous nous assurer que les particules à petite échelle ainsi que les émissions atmosphériques qui sont attribuables à l'extraction des minéraux, à la fabrication des éoliennes en partie au Québec ainsi que dans les autres pays, à leurs transports, à leurs mises en place sur le site, suivis des impacts de la production et de l'utilisation de l'énergie ainsi que du démantèlement du parc et de sa valorisation complète en fin de vie ne causeront pas d'impacts cumulatifs négatifs ?

Ces impacts et effets ont-ils tous été identifiés et analysés de façon impartiale ?

L'analyse a-t-elle été vérifiée par des pairs ?

Quel sera le coût en temps et en énergie et quelles ressources seront éventuellement nécessaires pour traiter la dispersion cumulative des contaminants issue du projet dans les sols, dans l'eau ainsi que dans les sédiments ?

Ce coût global de travail projeté, qui représente le passif environnemental et social attribuable à nos modes de vie issue de nos choix et de nos actes, dissipe cumulativement dans l'environnement des substances qui seront éventuellement difficiles à identifier et coûteuses à traiter vu leurs dispersions sur de grand territoire, comme par exemple des substances connues et inconnues à ce jour: (particules de pneus, PFAS, produits de dégivrage, huile, peinture, fibre de pâles ou tout autres débris issus de leurs dégradations si petit soit-il qui se retrouve inévitablement dans l'environnement).

Ce travail de caractérisation et de décontamination constamment reporté pour des motifs économiques représente une part importante d'énergie et de ressources projetées, qui, si le projet se concrétise, sera inévitablement en partie assumée par les prochaines générations.

Ces faits et incertitudes représentent un cocktail de risques qui ne semble pas avoir été exposé de façon claire et vulgarisée par l'initiateur à même les documents de départ.

Si l'initiateur ne dresse pas un portrait complet de l'état de la situation, les occupants du territoire ne peuvent être aptes à prendre des décisions éclairées en toute connaissance de cause. Pour consentir, il est nécessaire :

1 -d'obtenir les informations à jour.

2 -d'être en mesure de comprendre les impacts et effets globaux au préalable.

De plus, les principes de précaution et de prévention doivent se synchroniser à la vitesse de l'évolution des connaissances scientifiques, ce qui n'a pas été fait par l'initiateur.

Les solutions de rechanges "basse technologie" n'ont pas été déposées dans l'étude d'impact.

Un enjeu majeur lié aux impacts cumulatifs du projet est attribuable aux inquiétudes citoyennes par rapport à la nécessité d'ajouter un bloc d'énergie supplémentaire dans une des sociétés (le Québec) qui consomme presque quatre fois la consommation mondiale moyenne d'énergie par habitant tout en dissipant de façon non optimale une quantité d'énergie importante sur le réseau de transport et de distribution. Ici, l'enjeu d'efficacité globale est soulevé et couplé à l'enjeu d'utilité sociale de l'énergie.

Ajouter des éoliennes risque de verrouiller, voire de renforcer nos habitudes énergivores tout en accentuant notre dépendance énergétique et technologique au sens large.

L'entretien des éoliennes est susceptible d'accentuer inutilement la présence humaine et d'exercer un effet structurant à long terme à même un territoire déjà amplement fragmenté par d'autres activités qui impactent le milieu.

L'élargissement et/ou la construction des chemins nécessaire à l'implantation des éoliennes repoussera dans le temps la date de reboisement des chemins existants, ce qui accentuera la fragmentation du milieu d'insertion alors qu'une solution de rechange qui consiste à leurs reboisement total ou partiel à court ou moyen terme permettrait de restructurer le territoire plus près de son état d'origine.

Dû au fait que l'énergie est actuellement distribuée sans égard à l'usage et qu'aucun dispositif limitant l'hybridation additive des usages de l'énergie n'est en place, les probabilités que l'énergie produite par le parc éolien matérialise une quantité supérieure d'impacts et d'effets cumulatifs négatifs globaux comparativement à sa non-réalisation sont extrêmement élevées.

Le Québec dispose déjà d'une quantité d'énergie renouvelable lui permettant de subvenir à ses besoins et Hydro-Québec n'a pas démontré qu'il est en mesure d'assurer l'entretien de ses infrastructures avec une utilisation limitée des ressources fossiles.

Ajouter un bloc d'énergie supplémentaire ne fera que complexifier le système énergétique existant. Cette action est susceptible de créer une augmentation globale et additive de l'utilisation des ressources énergétiques et d'accentuer significativement la dépendance technologique des occupants du territoire.

Actuellement, la quasi-totalité des nouveaux branchements ainsi que les branchements existants impliquent un usage de produits pétroliers ou de gaz naturel au point de branchement.

Ces usages combinés à ceux de l'énergie qui serait produite par l'initiateur sont susceptibles de contribuer aux émissions additives. L'initiateur ainsi que ses partenaires d'affaires se doivent d'en tenir compte afin d'élaborer et comparer des solutions de rechange préalables à la justification du projet.

En ajoutant un bloc d'énergie disponible, nous laissons passer, de facto, une opportunité de changement de comportement majeur, entre autres, pour les acteurs des secteurs industriels et du transport.

Un enjeu lié à la reconnaissance du patrimoine immatériel lié aux différentes communautés pratiquant diverses activités de réductions à la source n'a pas été évoqué par l'initiateur alors qu'il représente une opportunité d'améliorer l'efficacité économique, et ce, à une échelle de production énergétique révisable à la baisse.

Ce patrimoine immatériel constituant différents modes de production des biens et de transport alternatifs couplés à des changements de comportements de déplacement ainsi que de réduction de la consommation excessive des ressources représente un important gisement énergétique dont l'initiateur n'a pas tenu compte lors de la justification de son projet.

L'énergie livrée par le projet est susceptible de créer une offre supplémentaire qui stimulera la demande en énergie et qui risque de s'ajouter aux autres sources plus émettrices, ce qui

globalement peut ralentir significativement l'atteinte de nos objectifs mondiaux liés à une carboneutralité projetée.

De plus, les effets rebonds doivent être anticipés par l'initiateur en tenant compte des récentes décisions attribuables aux pays et provinces limitrophes, ce qui n'a pas été fait.

Vu la mise à jour du contexte, certains engagements concernant la décarbonation de l'économie mondiale risquent de se transformer en velléités d'où l'importance de prendre une pause afin de bien évaluer l'efficacité réelle des mesures d'électrification à grande échelle. Par exemple, alimenter une voiture électrique via un réseau de distribution et de transport d'énergie nécessitant une quantité considérable de ressources, incluant les ressources nécessaires à la production d'énergie pour "remplacer" un véhicule à combustible fossile se concrétise-t-il par une réelle décarbonation ou n'est-il qu'un déplacement du problème ?

Collectivement n'est-on pas mieux de remettre en question et d'ajuster l'échelle de production énergétique afin d'éviter une surproduction globalement peu efficace en plus d'accentuer les risques d'être la cible d'un éventuel pillage international des ressources humaines, minérales et énergétiques ?

Quelle méthodologie Hydro-Québec a-t-elle utilisée afin de déterminer les différentes proportions d'affectations énergétiques, soit le bloc de 75 % (décarbonation) et de 25% de croissance ?

Selon ce scénario induit par Hydro-Québec, qui inclut l'énergie du parc des Neiges, quelle est la méthodologie de validation et de suivi de concrétisation des mesures de décarbonation attribuable au 75% d'énergie ?

Pour la part de 25% d'énergie affecté à la croissance quel sera les impacts direct et indirect sur l'ensemble de son cycle de vie ?

Ce 25% d'énergie ne risque-t-il pas de contrer, "s'ils s'avèrent réels et concrétisables", les effets du 75% affecté à la décarbonation?

Concernant les mesures de suivi pour la "lutte au changement climatique /décarbonation de l'économie " pouvez-vous déposer les méthodologies ainsi que les données et métadonnées utilisées pour la validation du calcul des émissions évitées par les solutions technologiques de substitution.

Les mesures de réduction à la source qui représentent des solutions de rechanges à moindres coûts n'ont pas été proposées selon la séquence éviter/minimiser/compenser.

Le projet tel que déposé n'est pas acceptable, sa justification est fermement remise en question, elle mérite une analyse profonde et exhaustive des impacts cumulatifs, et ce, sur l'ensemble de son cycle de vie.

Cette proposition d'implantation est précipitée, elle ne tient pas compte de l'ensemble des risques, impacts et effets induits. Pour ce projet, je recommande au BAPE de déployer les outils nécessaire à une analyse complète des enjeux incluant l'ensemble des impacts résiduels socioéconomique (négatifs et positifs) et de recommander au ministre un moratoire de quelques années sur l'implantation de nouveaux projets énergétiques ainsi que de réfection et/ou d'ajout d'infrastructures de transport d'énergie afin d'évaluer différentes mesures de

réduction à la source qui permettraient d'effacer la demande tout en réduisant significativement l'entretien.